



Recours conclusion partie adverse non faite

Par **gilles25**, le **02/05/2008** à **17:15**

Bonjour,

Une personne a porté plainte contre moi au TGI car il s'est estimé lésé par des placements boursiers (j'étais responsable d'agence bancaire à l'époque). Mon avocat a rendu ses conclusions mais la partie adverse ne l'a jamais fait (cela fait 2 ans).

Evidemment, j'ai dû avancer les frais de mon avocat (soit 1500 €). Sachant que la probabilité que le procès se fasse, quel recours ai-je pour récupérer (au moins une partie) de cette somme sans passer (peut-être) par mon avocat ?

Merci d'avance.